Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne
Fonds Haut Nivernais d'Economie d'Energie

Un fonds destiné aux communes de la CCHNVY

Le FHNEE est un fonds financé par la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne et destiné aux communes situées sur son périmètre.

Un fonds qui soutient les projets de rénovation

Le FHNEE permet de soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

50% des dépenses éligibles sont prises en compte, dans la limite de 10 000€ par an et par commune.

Une exigence de performance énergétique

Le règlement d'intervention du FHNEE exige un niveau de performance énergétique BBC Effinergie.

Le SIEEEN, partenaire technique, est en charge de la validation des devis durant l'instruction des dossiers.

Pour toute information, contacter Marie GUILLEMOT : developpementdurable@cchnvy.fr / 06.28.77.13.50

Fonds Haut Nivernais d'Economie d'Energie

Etapes d'instruction des dossiers

1 La commune détermine son projet de rénovation et fait faire des devis.

2 Transmission des devis au SIEEEN, à l'attention de Raphaël ROUAULT : par mail à l'adresse raphael.rouault@sieeen.fr

Validation du devis par le SIEEEN sur la base de critères techniques déterminés dans le règlement d'intervention.

3 Montage du dossier FHNEE par la commune : **règlement d'intervention à remplir et signer en deux exemplaires originaux** (à transmettre par courrier au 35 avenue de la République - BP19 - 58500 CLAMECY).

Les autres pièces sont à remettre sous format numérique à l'adresse

developpementdurable@cchnvy.fr

Attention : la date de réception du dossier complet fait foi pour la prise en compte du dossier.

4 Délivrance par la CCHNVY, d'un récépissé de dossier complet signé par la Présidente de la CCHNVY.

Le récépissé permet à la commune d'amorcer les travaux sans toutefois que l'octroi de la subvention ne soit assuré.

5 Avis de la Commission Développement Durable et Délibération du Conseil communautaire : la commune est certaine de bénéficier de la subvention.

6 Une fois les travaux réalisés la commune fournit à la CCHNVY les factures acquittées et visées par le comptable public.

Versement de la subvention.

Pour toute information, contacter Marie GUILLEMOT : developpementdurable@cchnvy.fr / 06.28.77.13.50